



CONSEIL MUNICIPAL



Proces-Verbal du 07 mai 2013

OBJET

2013-05-07/1 (80) REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – PEDT COMMUNE D'ENTRAMMES – Tarification dès 15H45

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du PEDT pour la commune d'ENTRAMMES. Les sujets liés à celui-ci sont proposés et validés par la Conseil Municipal (locaux à utiliser, recrutement de personnel, horaires...). Il reste à valider l'horaire de début de facturation, soit 15H45 (début du PEDT) ou 16H30 (fin du PEDT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et avec 9 voix pour, 4 voix contre et 0 abstentions :

- **DECIDE** de facturer la présence d'un enfant inscrit au PEDT dès 15H45.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

OBJET

2013-05-07/2 (81) AVENANT N°2 LOT 12 NOUVELLE MAIRIE – ENTREPRISE FRANCE-CHAUFFAGE – Radiateurs dans local archives et raccords

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, un devis de l'entreprise FRANCE-CHAUFFAGE relatif à des travaux complémentaires (fourniture et pose de radiateurs acier dans local archives et raccords tubes cuivre), à la nouvelle mairie. Cet ajout entraînera une plus-value sur la base du marché de 366,85 € HT soit 438.75 € TTC.

Le marché de l'entreprise FRANCE-CHAUFFAGE passera donc de 52 684,33 € HT soit 63 010,45 € TTC à 53 051,18 € HT soit 63 449.21 € TTC (avenant n° 2)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DONNE SON ACCORD** pour la passation de l'avenant n°2 avec l'entreprise FRANCE-CHAUFFAGE pour un montant de 366,85 € HT.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

OBJET

2013-05-07/3 (82) AVENANT N°3 LOT 5 NOUVELLE MAIRIE – ENTREPRISE MENUISERIE VEILLÉ – Fourniture et pose d'un meuble kitchenette

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, un devis de l'entreprise MENUISERIE VEILLÉ relatif à des travaux complémentaires (fourniture et pose d'un meuble kitchenette), à la nouvelle mairie. Cet ajout entraînera une plus-value sur la base du marché de 548,37 € HT soit 655.85 € TTC.

Le marché de l'entreprise MENUISERIE VEILLÉ passera donc de 38 497,28 € HT soit 46 580,95 € TTC à 39 495,65 € HT soit 47 236.80 € TTC (avenant n° 3)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DONNE SON ACCORD** pour la passation de l'avenant n°3 avec l'entreprise MENUISERIE VEILLÉ pour un montant de 548,37 € HT.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

OBJET**2013-05-07/4 (83) REHABILITATION BÂTIMENT 85 RUE D'ANJOU – VALIDATION PROJET MAÎTRISE D'OEUVRE**

En complément de la délibération du 12 décembre 2012 par laquelle le Conseil Municipal avait décidé de retenir le cabinet A3 Architecture de Laval pour lui confier la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bâtiment situé 85, rue d'Anjou, Monsieur le Maire propose de valider le coût de cette maîtrise d'œuvre laquelle se chiffre à 6 928.28 € HT soit 8 286.22 € TTC pour les missions : Relevé ESQ - APS - APD - PROJET - ACT - VISA - DET - AOR (taux de rémunération : 8.35 %). L'estimation prévisionnelle des travaux est de 83 000 € HT.

L'estimation totale de la réhabilitation ayant été chiffrée à moins de 90 000 € HT, il n'est pas nécessaire de lancer un appel d'offres. Des demandes de devis seront donc transmises à plusieurs entreprises répondant aux critères demandés dans le cadre des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de valider les propositions techniques et financières présentées par le cabinet A3 Architecture
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer les consultations des entreprises pour la fourniture des devis travaux
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

OBJET**2013-05-07/5 (84) DECISION MODIFICATIVE N° 1/2013 –
BUDGET ASSAINISSEMENT**

Libellé	Recettes	Dépenses
SECTION D'INVESTISSEMENT		
2315 Installations, matériel et outillage		+ 62 824.49
021Virement de la section de fonctionnement	+ 62 824.49	
TOTAL DE LA DM 1	62 824,49	62 824,49
Rappel DM n°		
Pour mémoire BP 2013	1 084 892,68	1 084 892.68
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 147 717,17	1 147 717,17
Libellé	Recettes	Dépenses
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
023Virement à la section d'investissement		+ 62 824.49
TOTAL DE LA DM 1	0,00	62 824,49
Rappel DM n°--	0,00	0,00
Pour mémoire BP 2013	151 509,91	88 685,42
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	151 509,91	151 509,91

OBJET
2013-05-07/6 (85) DECISION MODIFICATIVE N° 1/2013 –
BUDGET EAU

Libellé	Recettes	Dépenses
SECTION D'INVESTISSEMENT		
2315 Installations, matériel et outillage op 1301 réseau Beausoleil		+ 128 849.46
021 Virement de la section de fonctionnement	+ 128 849.46	
TOTAL DE LA DM 1	128 849,46	128 849,46
Rappel DM n°		
Pour mémoire BP 2013	118 054,50	44 949,37
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	246 903,96	173 798,83
Libellé	Recettes	Dépenses
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
023 Virement à la section d'investissement		+ 128 849.46
Art. 7011 Chap.70 Vente de l'eau		
TOTAL DE LA DM 1	0,00	128 849,46
Rappel DM n°--	0,00	0,00
Pour mémoire BP 2013	523 764,24	394 914,78
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	523 764,24	523 764,24

OBJET
2013-05-07/7 (86) ADMISSION EN NON VALEUR – BUDGET EAU

Le Conseil Municipal,
VU l'état des produits irrécouvrables établis par la Trésorerie principale, concernant

- le service des eaux pour une somme de 420,92 € correspondant à des factures d'eau de 2007 à 2009 impayées par différents abonnés,
- **DECIDE** l'admission en non valeur pour la totalité de ces sommes soit 420,92 €.

OBJET
2013-05-07/8 (87) ADMISSION EN NON VALEUR – BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal,
VU l'état des produits irrécouvrables établis par la Trésorerie principale, concernant

- le budget commune pour une somme de 9,11 € correspondant à des créances minimales de 2009 à 2011 impayées par différents abonnés,
- **DECIDE** l'admission en non valeur pour la totalité de ces sommes soit 9,11 €.

OBJET**2013-05-07/9 (88) TARIFS ALSH ETE 2013, ENFANCE ET PASSERELLE – PARTICIPATION DES FAMILLES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

➤ **FIXE** les tarifs suivants pour les activités 2013:

	Enfants entrammes			Hors Entrammes scolarisés Entrammes	Hors Entrammes
	T1 : QF>800	T2 : 500<QF<800	T3 : QF<500		
Journée seule	13,48	13,05	12,62	22,47	31 ,39
journée semaine complète	11,32	11,98	10,60	20,66	30,13
Journée mini camp	23,43	23,00	22,57	32,41	41,34

Un versement de **13,48 €** d'arrhes par enfant et par semaine (quel que soit le nombre de jour de présence), non remboursable, non reportable sur une autre semaine est demandé à l'inscription pour les activités au centre et pour les camps

Une réduction sera appliquée à partir de la troisième semaine, pour l'ensemble des participants (semaine complète de 5 jours consécutifs) et quel que soit le nombre d'enfants, soit :

-De la 3^e à la 6^e semaine : réduction de **7,32 €** par semaine dès la première semaine.

-A partir de la 7^e semaine : réduction de **22,22€** par semaine.

Cette délibération annule et remplace la précédente ayant le même objet (erreurs tarifs T2 journée seule et journée semaine complète)

OBJET**2013-05-07/10 (89) ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT JEUNESSE TARIFS ACTIVITES – MAI JUIN 2013**

Le Conseil municipal, au regard des activités proposées aux jeunes pour les mois de mai et juin 2013 :

➤ **FIXE** les tarifs des activités ainsi qu'il suit, par jeune :

	TARIF 1 quotient>800	TARIF 2 500<quotient<800	TARIF 3 quotient </=500
Laval express	3,50	3,50	3,50
Soirée kebab laser game	16,94	16,52	16,10
Soirée fête de la musique	3,50	3,50	3,50

OBJET**2013-05-07/11 (90) TRAVAUX REHABILITATION MUR JARDIN DES THERMES - DEMANDE DE SUBVENTION DRAC PAYS DE LA LOIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de réhabilitation du mur du jardin des thermes à Entrammes, il peut être demandé l'octroi d'une subvention auprès de la DRAC des Pays de la Loire.

Aussi, Monsieur le Maire propose, dans le cadre du projet des travaux susvisés, de solliciter cette subvention,

Le conseil municipal, et après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE**, dans le cadre des travaux de réhabilitation du mur du jardin des thermes à Entrammes, de solliciter une subvention auprès de la DRAC des Pays de la Loire

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

OBJET
**2013-05-07/12 (91) CREATION D'UN POSTE D'OPERATEUR DES ACTIVITES
PHYSIQUES ET SPORTIVES**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,
et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Il est créé à compter du **1er septembre 2013** un emploi permanent à temps complet à raison de 35 h/semaine d'opérateur des Activités Physiques et sportives.

Article 2 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 64.

Article 3 : La présente délibération prendra effet au **1er septembre 2013**.

Article 4 : Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Article 5 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

OBJET
**2013-05-07/13 (92) SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A
COMPTER DU 1ER MAI 2013**

Le Conseil Municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,
Et après en avoir délibéré,

> DECIDE :

Article 1 : Il est supprimé à compter du 1er mai 2013 un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} Classe suite à la nomination de l'agent en place sur ce poste au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,

Article 2 : Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Article 3 : La présente délibération prendra effet au 1er mai 2013.

OBJET
2013-05-07/14 (93) MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré,

Vote comme ci-après le nouveau le nouveau tableau du personnel après création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et la création d'un poste d'opérateur des Activités Physiques et Sportives,

Nombre Heures/semaine	Grade
26.25 h	1 Adjoint technique territorial de 2ème classe
27.00 h	1 Adjoint technique territorial de 2ème classe
32.00 h	1 Adjoint technique territorial de 2ème classe
32.50 h	1 Adjoint technique territorial de 2ème classe
35.00 h	5 Adjoints techniques territoriaux de 2ème classe
35.00 h	2 Adjoints techniques territoriaux de 1ère classe
35.00 h	2 Adjoints d'animation territoriaux de 2ème classe
35.00 h	1 Adjoint administratif territorial de 1ère classe
28.00 h	1 Adjoint du patrimoine de 1ère classe
35.00 h	1 Adjoint administratif territorial de 2ème classe
35.00 h	1 Rédacteur
35.00 h	1 Adjoint technique territorial principal de 2ème classe
35.00 h	1 Adjoint technique territorial principal de 1ère classe
35.00 h	1 Opérateur des Activités Physiques et Sportives

OBJET
2013-05-07/15 (94) ALSH JEUNESSE
TARIFS ACTIVITES – JUILLET 2013

Le Conseil municipal, compte tenu des activités proposées aux jeunes au cours de l'été 2013 :

➤ **FIXE** les tarifs des activités ainsi qu'il suit, par jeune :

	TARIF 1 quotient>800	TARIF 2 500<quotient<800	TARIF 3 quotient </=500
bowling laval	7,47	7,34	7,22
canoë-Kayak laval			
skate park au mans	12,81	12,63	12,45
soirée astronomie à maisoncelles	6,7	6,6	6,5
atelier conseil en image avec une intervenante	9,6	9,3	9
stage langue des signes	21,16	21,16	20,48
visite studio d'enregistrement le cube	3,5	3,5	3,5
soirée festival quartiers d'été rennes	7	7	7
atelier op du tempo à nuillé	8,75	8,58	8,42
sortie radio château gonthier	3,5	3,5	3,5
sortie atlantic toboggan st jean de monts	16,6	16,3	16
sortie piscine d' Evron à La journée			
sortie Karting	26,54	25,82	25,1
sortie spongeball+soirée barbecue à l'huissierie	6,7	6,6	6,5
repas animateurs-jeunes	2,56	2,48	2,4
camp erquy organisé par les francas	115,2	111,6	108